

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 9 Juin

NOUVELLES POLITIQUES

Les Fêtes de Nancy

Le voyage du président de la République s'est effectué suivant le programme et le cérémonial accoutumés.

M. Carnot est arrivé dimanche à midi à Bar-le-Duc et a été reçu par le maire et les autorités.

L'évêque de Verdun lui a adressé une allocution patriotique à laquelle M. Carnot a répondu.

On a ensuite décoré quelques fonctionnaires.

A Nancy, M. Carnot a été reçu avec le même cérémonial.

La ville de Nancy était décorée d'une façon magnifique.

Mgr Turinaz est venu saluer le président, et a prononcé l'allocution suivante :

DISCOURS DE MGR L'ÉVÊQUE DE NANCY

« Je viens offrir au chef de l'Etat les sentiments respectueux de l'évêque de Nancy et du clergé de son diocèse. Cet évêque et ce clergé partagent tous les sentiments patriotiques des vaillantes populations de la Lorraine. Plus que personne, ils désirent l'union de tous les Français dans la justice et dans la liberté.

« Quelles que soient les institutions et les formes politiques, ils accomplissent à l'égard du Gouvernement le devoir de la soumission tel que l'enseignement, avec la doctrine catholique, la raison elle-même et les traditions des nobles âmes. Ils ne veulent toucher en rien aux droits de l'autorité civile, mais ils veulent réaliser dans toute son étendue leur mission religieuse. Apôtres et pasteurs de tous, ils appartiennent au parti de la France et de Dieu.

« A ces règles de conduite, je pourrais dire à ces principes, l'évêque de Nancy et le clergé de son diocèse ont été constamment fidèles. Ils le seront toujours pour obéir à leur conscience et servir les intérêts les plus élevés de la patrie. »

M. Carnot a répondu en ces termes à Mgr Turinaz, évêque de Nancy :

« J'applaudis, Monsieur l'Evêque, aux sentiments patriotiques que vous exprimez en votre nom personnel et au nom du clergé de votre diocèse. Pour assurer à notre chère France la force et la grandeur que souhaite pour elle tous ceux qui l'aiment, rien n'est plus nécessaire que l'union de tous ses enfants et leur égale soumission à ses lois. »

Banquet

Répondant au maire de Nancy, M. le président de la République a prononcé un discours dont nous reproduisons les principaux passages :

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 37

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

III

LA QUEUE DE LA LIGUE

— Comme secrétaire.
— Ton rôle sera beau : tu en sauras beaucoup.
— De quoi ?
— Des intentions du maréchal.
— Décidément, tu sais ce qui se passe.
— Espagnol et Savoyard se disputent Biron.
— Allons frère Gilles ! disons nettement les choses. Vous êtes du secret et je n'ai rien à vous apprendre.
— Le père Daubigny m'a tout dit.
— Je m'en doutais. Les révérends pères sont avec nous.
— Les jésuites n'y sont pas seuls. Nous avons des capucins et des chartreux.
— Ainsi, frère Gilles, tu sais qu'entre l'intrigue entreprise avec Biron, nous avons un coup à tenter.
— Je sais que j'attends le mot, pour la réunion projetée à la chapelle des Martyrs.

M. le maire, dit-il, je ne puis me défendre d'une profonde émotion en répondant aux paroles vibrantes de vrai patriotisme que vous venez de prononcer. On sent, à vous entendre, tout ce qu'il y a de passion, de dévouement, de calme résolution au cœur d'une population qui sait inspirer à ses interprètes d'aussi généreux accents (Bravos).

Tout d'ailleurs, sur cette terre que vous dites si bien deux fois française, respire l'amour du drapeau devant lequel il n'y a plus parmi vous qu'une âme, qu'une volonté, qu'un effort (Bravos). Elles ont bien choisi le siège de la dix-huitième fête fédérale ces jeunes phalanges qui n'ont pas seulement à former les corps pour la fatigue et la lutte, mais à tremper les âmes aux sources pures du patriotisme.

Je vous remercie, monsieur le maire ; je remercie les représentants de Meurthe-et-Moselle de m'avoir appelé à assister à ces fêtes ; je remercie la population tout entière des témoignages de si cordiale sympathie dont elle a voulu honorer le président de la République.

C'est un reconnaissant et ineffaçable souvenir que j'emporterai de ma visite à la noble cité lorraine. J'y ai retrouvé, digne d'elle-même, cette onzième division que j'avais, il y a quelques mois, admirée à la grande revue de Vitry-le-François.

Nancy, 5 juin.

Pendant toute la soirée, les délégations d'étudiants ont été reçues par de nombreux étudiants à la gare où elles sont arrivées. Elles sont toutes logées au lycée de Nancy et toutes sont venues avec leurs drapeaux. Elles étaient reçues au siège de la Société générale des étudiants. Parmi les délégations arrivées déjà, outre celles déjà citées, il faut citer Paris avec vingt-quatre délégués ; Grenoble, Toulouse, Montauban, Poitiers, Reims, Marseille, Aix, Bordeaux, Dijon. Parmi les délégations étrangères, il y a celles de Liège, Leyde, Dublin, Bruxelles ; la Stella, de Lausanne ; les Belles-Lettres, de Lausanne également. Le cortège universitaire qui sera formé promet d'être très imposant.

Une réception a eu lieu, hier soir, à l'Eden-Théâtre. Toutes les sociétés étrangères arrivées, les sokols, les Belges, les Suisses, ont tour à tour affirmé leurs sympathies pour la France. Tandis que les gymnastes français les acclamaient, la société chorale Alsace-Lorraine, de Nancy, chantait les chants nationaux de ces pays. Les délégués répondaient en entonnant la *Marseillaise*.

Paris, 7 juin.

Les sokols ont pris part au punch des étudiants et à celui des gymnastes.

Les délégués des Tchèques, des Belges et des Luxembourgeois ont prononcé des discours, dans lesquels ils ont manifesté leur

— Comme moi.

— Quoique Philippe II soit mourant, et que la paix soit faite, les agents de l'Espagne n'abandonnent point leurs projets. D'un côté ils poussent le duc de Savoie, de l'autre ils caressent Biron, qui corrompt sous main ton nouveau patron Laffin, et enfin il s'agit d'une tentative directe sur le roi.

— Tu es supérieurement bien informé.

— La maison d'Autriche, qui règne en Espagne, sera toujours le plus ferme appui de la religion. Nos révérends pères jésuites ajoutent qu'elle est notre seul espoir.

— Ainsi, c'est elle qu'il faut servir.

— Elle et son auxillaire, le duc de Savoie.

— Voilà l'homme du duc

Un nouvel et singulier personnage venait, en effet de pénétrer dans la taverne du *Lapin sauté*.

IV

HENRI IV ET SA COUR

Quoique de moyenne stature, l'individu qui s'offrait aux regards des deux ligueurs, dans le cabaret des Porcherons, paraissait d'une vigueur peu commune ; il avait la tête grosse, un cou musculeux, les épaules fortes et carrées.

Toutefois, cette grosse tête avait un visage d'une expression aimable, douce et calme, qui, au premier aspect, donnait à notre homme une physionomie bizarre.

De plus, malgré les signes de force que montraient le torse, le cou et les bras, le personnage avait les jambes presque grêles, et les doigts des mains longs et déliés ; ce qui dénotait une grande agilité jointe à la vigueur.

amitié pour la France. Le docteur tchèque Polipy a été porté en triomphe.

Les journaux de Nancy constatent que les fêtes se passent admirablement.

Plusieurs journaux notamment le *Petit Journal*, le *Gaulois*, la *Lanterne* font ressortir l'importance de la visite du grand duc Constantin de Russie à Nancy, au moment même où va avoir lieu l'entrevue du Czar et de l'empereur d'Allemagne à Kiel.

Le journal anglais le *Standard* dit que cette visite prouve que la Russie marcherait éventuellement au secours de la France.

Paris, 8 mai, soir.

Le président de la République est rentré mardi soir à neuf heures à Paris.

Une foule considérable, massée aux abords de la gare de l'Est, l'a accueilli par des cris répétés de : « Vive Carnot ! Vive la Russie ! »

L'alliance franco-russe

Les journaux du matin estiment que les entrevues de Kiel et de Nancy prouvent que la situation politique n'a pas changé et que l'amitié franco-russe, plus solide que jamais, est et demeure un gage de paix.

Concours national de tir

Le concours national de tir a été ouvert dimanche à Satory par le général Saussier qui a tiré le premier coup de fusil. Il a fait deux points.

Le ministre de la guerre est arrivé à quatre heures. Il a été reçu par le colonel Dally qui, en lui souhaitant la bienvenue, a déclaré que l'armée territoriale devait à proprement parler son existence et sa réorganisation à M. de Freycinet :

Le ministre a répondu :

En organisant ce grand concours, où la France entière se trouve représentée, vous avez rendu visible aux yeux de tous que vous êtes la puissante réserve des forces de la nation et, comme je le disais naguère, le prolongement de l'armée active. Pour ma part, je ne vous ai jamais séparés de celle-ci, et j'ai toujours pensé qu'il fallait multiplier entre elle et vous les points de contact, les occasions de se connaître et de s'apprécier mutuellement.

Aussi me suis-je adonné, avec un soin particulier à la formation de ces régiments mixtes, destinés à servir de trait d'union entre l'armée active et l'armée territoriale. Aujourd'hui le gouvernement se préoccupe de rendre cette union encore plus intime.

Il a déposé un projet de loi que les Chambres ratifieront bientôt, je l'espère, et qui fera tom-

Ce fut en gigottant des jambes que le nouveau venu s'avança vers nos deux compagnons. En même temps il agitait les bras d'une façon singulière, en ôtant son feutre pour saluer, et ses doigts se balançaient promenant sur la touche d'un violon, tant ils remuaient perpétuellement.

Cet être grotesque ressemblait à un vrai polichinelle dont il avait le nez exagéré et le menton en galoche.

Il ne portait pas la barbe ; en revanche, son chef était orné d'une perruque brune à longues boucles.

C'était, en un mot, un vrai type d'aventurier maltais, moitié hyène, moitié renard.

— Ho l'onore de vous saluer, *chers signore*, dit-il. Hé ! comment va la santé, Fra Gilles, *amico mio* !... Vous le voyez, cer moussi, ze souis fidèle au rendez-vous... Ze n'avais garde d'y manquer : c'était mon devoir : Et puis, votre *onorable* compagnie me sera toujours précieuse.

Ces paroles furent prononcées avec volubilité, d'une voix flûtée, confite et mignarde, presque en chantant, et tandis que le maltais débitait, en patte pleine, ses phrases onctueuses, les boucles de sa perruque brune brandillaient, ses bras se mouvaient comme les ailes d'un moulin à vent, et ses jambes allaient comme celles d'un pantin.

— Je vous attendais, seigneur Ruffio ! répondit tranquillement frère Gilles.

— Hé ! si ze ne me trompe, reprit le maltais en saluant jusqu'à terre, c'est le signore Renazé qui est avec l'*amico* Fra Gilles.

— Moi-même.

— Le nouveau *segretario* de moussi de Laffin !

ber les dernières barrières entre les officiers des diverses catégories qui servent dans le régiment mixte.

Pour mener à bien cette œuvre féconde, le gouvernement compte sur le patriotisme des officiers territoriaux. Il n'aura pas besoin de stimuler leur zèle ; il aura bien plutôt à limiter le nombre de ceux qui voudraient figurer en première ligne. Car je dois cette justice à l'armée territoriale de reconnaître que jamais elle n'a marchandé son concours.

Les officiers qui la commandent ont constamment répondu à notre appel, nonobstant les difficultés, les dérangements, parfois même de réels sacrifices. Ils se sont rendus avec entrain à nos convocations, n'ayant qu'un souci : perfectionner leur instruction et se tenir à la hauteur de leurs grands devoirs.

Au Soudan

Suivant les nouvelles reçues du Soudan (source anglaise), Samory et Ahmadou chercheraient à entraver Tiéba, notre allié ; ils harcelleraient nos avant-postes.

Cuirassés russes

Le *Petit Parisien* annonce que trois cuirassés russes iront à Alger saluer l'escadre française, attendue vers le 15 juin.

A pied de Paris à Belfort

Une course de piétons sur le trajet de Paris à Belfort (423 kilomètres) a été organisée par le *Petit Journal*, continuant la série de ses concours d'exercices physiques. Les concurrents sont partis mardi matin, au nombre de 830. Tous avaient été préalablement mesurés et pesés. La même opération sera faite à l'arrivée à Belfort des marcheurs d'élite qui auront accompli le parcours.

Toutes les classes de la société étaient représentées parmi les concurrents. Ils pouvaient néanmoins se diviser en trois grandes catégories : d'abord les professionnels, coureurs de fêtes foraines, vêtus de maillots aux couleurs voyantes, tête nue généralement, tenant à la main, presque tous, une cravache ou un fouet, la ceinture agrémentée de grelots. Ceux-là se vantent d'accomplir le trajet presque entièrement au pas de course et ne prenant que quelques heures de sommeil.

Quelques-uns d'entre eux affirment même qu'ils ne dormiront pas du tout dans les premières vingt-quatre heures. Puis les amateurs, entraînés savamment et de longue date, munis de costumes plus sobres et de chaussures éprouvées, brodequins, souliers de chasse, etc., la tête protégée contre l'insolation par la casquette de flanelle blanche ou même par le casque de sureau des troupes coloniales anglaises. Enfin, la troi-

Zarmé de vous rencontrer ici.

— Il n'est point de trop, comme vous voyez pour ce que vous avez à me communiquer, dit frère Gilles.

— Certainement non, pourtant ze ne sais...

— Non seulement Renazé est un vieux compagnon de la Ligue, mais de plus il est au courant de l'affaire.

— En ce cas.

— Veuillez prendre place toujours, seigneur Ruffio ! et si vous aimez notre vin aigrelet...

— Ce n'est point de refus, cer signore, quoiqu'il ne vaille pas celui de Malvoisie ; mais z'ai dû, hélas ! dans ma vie, me résigner à bien d'autres *liquori*. Dans mes nombreux voyages z'ai bu du *cidro*, de la *birro* et même quelque fois de l'eau, *per Bacho*.

— Vous avez beaucoup voyagé.

— Dans tous les pays, zusque dans le ducé de Prusse et en Pologne, et même qu'un zour, dans le Brandebourg, z'en bus, de l'eau, plus que ze n'eusses voulu. *Diavolo*, z'y faillis perdre la vie, tant z'en bus.

— Conte-z-nous cela, monsieur Ruffio.

— Z'étais alors au service d'un riche seigneur de la marche de Brandebourg.

— Son barbier, sans doute, dit frère Gilles, car vous m'avez appris, la dernière fois, seigneur Ruffio, que dans votre jeunesse vous exerciez ce métier à Naples.

— Avec celui de *chirurgio*, cer *amico* ! Ze saignais *amirabilissime* et ze savais couper oune membre avec beaucoup de délicatesse. Mais z'avais d'autres fonctions dans la burg du seigneur *marchese* Sigismond.

(A suivre)

sième catégorie et la plus nombreuse se compose de gens convaincus qu'il ne faut, pour marcher, pas tant de préparatifs et venus simplement dans leur tenue journalière, veston, jaquette ou blouse.

Il faut faire une mention spéciale aussi des militaires représentés par une dizaine de personnes, dont quatre officiers. L'un est capitaine d'artillerie, deux autres appartiennent à l'infanterie de ligne et le dernier aux chasseurs à pied. Ces messieurs, autorisés par le ministre de la guerre à prendre part au concours, étaient vêtus en sportmen, rien ne dénotant leur profession. Il y avait aussi sept sous-officiers dont un adjudant et un caporal en tenue de gymnastes de l'école de Joinville, veste et pantalon de toile blanche, ceinture de gymnaste et képi.

Nous donnerons les noms des vainqueurs.

Suicide

M. Anatole de La Forge, publiciste, ancien député, s'est suicidé lundi matin, à dix heures, dans l'appartement qu'il occupait, 72, avenue de Villiers, en se tirant un coup de revolver dans la tête.

Depuis quelque temps, Anatole de La Forge, dont l'état de santé était des plus précaires, avait, à plusieurs reprises, manifesté aux personnes de son entourage le chagrin qu'il éprouvait de ne plus pouvoir travailler comme autrefois.

Rien, cependant, ne pouvait faire prévoir sa funeste détermination.

Le matin, il s'était levé et s'était rendu, ainsi que d'habitude, dans son cabinet de travail. Sa domestique était occupée aux soins du ménage lorsque tout à coup elle entendit le bruit d'une détonation.

Pénétrant aussitôt dans le cabinet de travail, elle aperçut son maître assis dans un fauteuil et tenant un revolver dans sa main crispée.

Un mince filet de sang coulait d'une blessure que la balle avait faite au-dessus de l'œil gauche.

La mort avait été instantanée. Un médecin appelé aussitôt ne put que constater le décès.

Le commissaire de police a procédé dans la matinée à une première enquête, ainsi qu'aux constatations légales.

Anatole de La Forge avait soixante-deux ans, il était né à Paris le 1^{er} avril 1821.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 7 juin 1892

La question des notaires

On a continué la discussion de la loi sur les caisses d'épargne.

Il s'agit du placement des fonds provenant de la fortune personnelle des caisses d'épargne. M. Piou ayant demandé, dans un amendement longuement débattu, que les caisses d'épargne eussent la faculté d'employer des fonds : 1^o en acquisitions d'immeubles pour l'installation de leurs services ; 2^o en premières hypothèques, la commission cède sur le premier point, mais résiste sur le second.

Prennent successivement la parole MM. Piou, Naquet, Léon Say, Aynard, Pelletan, Lechevalier et le ministre des finances.

Le premier point de l'amendement Piou, qui est accepté par la commission, est adopté.

Le second point relatif au placement en hypothèques est repoussé.

On adopte la rédaction de la commission, stipulant que les caisses d'épargne pourront employer leur fortune personnelle en valeurs d'institutions existant dans le département où elles fonctionnent : bons de monts-de-piété ou d'autres établissements reconnus d'utilité publique, actions et obligations de sociétés de construction d'habitations à bon marché.

En outre, un dixième du boni pourra être employé en prêts aux ouvriers pour l'acquisition d'instruments de travail ou pour l'assainissement de leurs logements, et en souscription à des œuvres locales d'assistance publique.

Après le vote de cet article 11, la suite du débat a été renvoyée à la prochaine séance.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

CANTON DE LUZECH

Election d'un Conseiller général

CANDIDAT REPUBLICAIN

Docteur MARCENAC

MÉDECIN-MAJOR EN RETRAITE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
MAIRE DE SAINT-VINCENT

Inauguration de la Bourse du travail

Samedi soir, la Bourse du Travail de Cahors a été inaugurée dans l'établissement, mis à la disposition des Fédérés par l'administration municipale.

Les délégués fédérés, écharpe tricolore en sautoir, recevaient leurs invités à l'entrée de la nouvelle Bourse dont la façade était toute décorée de drapeaux et resplendissait de lumières.

Sur l'estrade, avaient pris place : MM. Mazières et Parazine, adjoints ; Delport, Rouffé et Brunies, conseillers municipaux et M. Valette, chef d'institution.

Aussitôt après l'audition de la *Marseillaise*, par la musique et du chœur *Les Paysans*, chanté par l'Orphéon, M. Mazières s'est levé et s'est exprimé en ces termes :

« Mes chers amis,

» Chers fédérés,

» En prenant place au premier rang dans cette réunion, dans cette fête ouvrière, je ne peux que partager avec vous le grand regret de ne pas voir siéger au milieu de nous le premier magistrat de la cité, celui dont la sollicitude pour la cause populaire n'a d'autre tendance que le développement progressif du système social et le bien-être de ses administrés.

» Une indisposition, qui sera, j'en suis sûr, de courte durée, le prive en ce moment du plaisir qu'il aurait eu de se trouver parmi vous.

» Aussi, en son nom, je viens vous remercier de l'honneur que vous lui aviez fait en l'invitant à présider cette fête.

» Vous avez convié la population cadurcienne à assister à l'inauguration de la Bourse du travail et à l'anniversaire de la fondation de la fédération des travailleurs de Cahors ; par là, vous avez voulu affirmer publiquement l'existence et l'espoir de longévité de votre association.

» Toute société a sa fête annuelle ; comme vos aînés, vous avez décidé d'en instituer une et celle-ci peut être appelée la fête du travail.

» Je n'essaierai pas de vous indiquer ni de retracer le bien que doit produire cette fondation ; vous connaissez mieux que moi vos statuts et le but poursuivi est-on ne peut plus juste et équitable.

» Revendiquer et défendre vos droits ; resserrer les liens de fraternité et de solidarité entre les divers membres de la grande famille ouvrière, tel est, en résumé, le principe de votre organisation.

» Pour arriver à ce beau résultat, toute question personnelle, tout esprit de parti, en un mot, toute coterie, doivent être laissés de côté et faire place à l'union et à la concorde. C'est à ce seul prix que vous obtiendrez la prospérité de cette fédération et le triomphe des revendications ouvrières.

» La grande Révolution, en ouvrant une ère nouvelle, a aboli les abus et les privilèges ; elle a fait d'un peuple esclave un peuple libre et maître de ses droits.

» A nous, ses enfants, de continuer son œuvre ; à nous de poursuivre sans relâche, mais toujours paisiblement et sagement, le développement et la mise en pratique de ses plus nobles institutions.

» Sur tous les frontispices, sur tous les monuments, partout enfin, la République française a inscrit cette noble devise :

» Liberté, égalité, fraternité.

» Cette devise doit être entièrement la vôtre, comme celle de toutes les autres réunions ouvrières.

» En l'appliquant dans toute sa simplicité comme aussi dans toute sa rigueur, vous atteindrez sûrement le but, et vous viendrez en aide à vos camarades dans le besoin.

» L'union et la concorde règneront alors parmi vous et vous réaliserez ainsi ce noble et grand programme qui a pour maxime : le travail, c'est la liberté.

Après ce discours, souvent interrompu par les applaudissements, le président de la Fédération, M. Fort, a remercié M. Mazières des paroles bienveillantes qu'il venait de prononcer en faveur des ouvriers.

Il remercie aussi la municipalité du local qu'elle a bien voulu accorder aux membres de cette association.

M. Dupas, secrétaire de la Fédération, a donné lecture des lettres de MM. Béral, sénateur et Talou, député. Celui-ci s'excusait de ne pouvoir assister à la réunion, mais il promettait d'être le lendemain au soir au banquet.

Vers 9 heures, M. Talou est arrivé venant de Paris. Son entrée a été saluée par l'air de la *Marseillaise* jouée par l'orchestre.

Après les chœurs de *Gaule et France* et de la *Marseillaise*, chantés par l'orphéon, la danse a commencé.

Le bal a été très animé et a duré jusqu'à 5 h. du matin.

Le banquet

Le magnifique bal dont nous venons de rendre compte, n'était que la moitié de la fête. Un banquet a réuni, le dimanche, un grand nombre d'invités au nombre desquels MM. Arnaud, préfet du Lot ; Talou, député, Delport, conseiller général ; Calès, secrétaire général du Lot ; Mazières et Parazine, adjoints au maire.

Le repas a été fort gai et les toasts nombreux, fort applaudis. M. Fort, président de la Fédération, a remercié l'autorité supérieure et M. le député Talou, d'être venus prendre place à la table des travailleurs et a porté un toast à l'honorable maire de la ville.

M. Mazières, 1^{er} adjoint, a répondu au nom du maire absent pour cause de maladie. Il a assuré la Fédération du concours dévoué de la municipalité.

M. le Préfet promet également son concours dévoué aux travailleurs et porte un toast au

Président de la République, qui est l'objet en ce moment à Nancy des acclamations de toute la France républicaine, venue sur ce sol de Lorraine, affirmer nos espérances patriotiques.

Applaudissements frénétiques. Cris de vive M. Carnot ! Vive la République !

M. Talou prend à son tour la parole. Il félicite la Fédération des progrès accomplis et de la fondation de la Bourse du travail qui sera, dit-il, le point de départ des réformes intéressant la classe ouvrière.

M. Delport, conseiller, général porte un toast à la fraternité ouvrière.

M. Dupas, fait l'historique de la Fédération, il rappelle avec orgueil que 9 chambres syndicales ont été fondées en moins d'un mois, grâce à la bonne volonté des ouvriers. Il combat les coopératives de consommation comme contraires aux véritables intérêts des travailleurs. Il porte un toast à la Fédération, à la République, née de la grande fédération de 1790.

Ce discours a été fort applaudi et la fête s'est terminée par des chants joyeux. On s'est séparé à 10 heures.

Les élections départementales

Le renouvellement, par moitié, des Conseils généraux, est fixé au 24 juillet prochain.

Mouvement dans l'enseignement

Par arrêté de M. l'inspecteur d'Académie en date du 7 juin courant, Mlle Gary Marie-Clémentine, institutrice suppléante à Souillac, est nommée à partir du 14 juin prochain, institutrice suppléante stagiaire à Autoire en remplacement de Mlle Magistraty, institutrice publique dans cette commune, en congé sur sa demande pour raisons de santé.

Terrains de la rue Rousseau

La mise aux enchères en 12 lots du terrain resté libre à la suite de l'alignement de la rue Rousseau a eu lieu samedi, à 2 h. du soir, à l'hôtel-de-ville.

M. Mazières, premier adjoint, présidait cette adjudication en remplacement du Maire empêché pour cause de maladie.

Les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 12^e lots n'ont pas trouvé d'acquéreurs.

Le 5^e lot (ancienne maison Parvieux) a été adjugé à M. Bru, au prix de 2.150 fr.

Les 10^e et 11^e lots, d'une surface totale de 51 mètres carrés, ont été adjugés à M. Lacoste, propriétaire à Cahors, moyennant la somme de 935 fr.

Syndicat de la Presse

Nous recevons une lettre de M. F. Delpérier, co-directeur de l'*Alliance républicaine du Lot*, déclarant que ce journal veut rester en dehors du Syndicat de la Presse locale et régionale, récemment constitué à Cahors.

Conseil de préfecture

Séance du 6 juin 1892

Présidence de M. Laparra conseiller de préfecture, MM. Martineau, conseiller de préfecture, Delport, conseiller général, appelé pour compléter le Conseil.

M. Calès commissaire du Gouvernement. Les deux protestations municipales de Castel-franc ont été renvoyées à une séance ultérieure par suite d'une grave indisposition de M. Pouzet, avocat des défendeurs.

Lherm

Le sieur Tauran, protestataire, est proclamé élu au lieu du sieur Rozières Baptiste, dont l'élection est annulée.

Albas

Les opérations électorales du premier mai dans la commune d'Albas ont été annulées par le Conseil de préfecture.

Conjournac

L'affaire de Goujonnac a été mise en délibéré. — L'arrêté sera rendu à la séance du 10 juin.

Lascabanes

L'affaire de Lascabanes a également été mise en délibéré. L'arrêté sera rendu à la séance du 10 juin.

Mairie de Cahors

Le maire de Cahors a l'honneur d'informer les jeunes filles de la commune qui désirent concourir comme rosières, pour bénéficier de la dot à prendre sur la fondation établie par M. Valette Armand, en commémoration de la journée du 14 juillet 1789, que leurs demandes doivent être déposées au secrétariat de la mairie, le 20 juin courant, au plus tard.

L'approbation des greffiers

Dans leur réunion annuelle du 5 juin courant, à Cahors, les greffiers de justice de paix du département du Lot, constitués en commission, ont composé leur bureau comme suit :

Président : M. B. Lacoste, de Cahors.
Vice-Présidents : MM. Calmels, de Catus, pour l'arrondissement de Cahors ; Lagardé, de Figeac, pour l'arrondissement de Figeac ; Geantou, de Labastide-Murat, pour l'arrondissement de Gourdon.

Secrétaire : M. Lugan, de Luzech.

Il a été donné connaissance à l'Assemblée du vœu émis, sur la proposition de M. Séguy, par le Conseil municipal de la ville de Cahors, dans sa séance du 29 août 1891, au sujet du projet de loi Labussière sur les Justices de paix et la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

« Les greffiers de Justice de paix du département du Lot ;

» Considérant que par leur rôle, leurs attributions et leurs continuelles relations avec les populations rurales, ils peuvent témoigner des aspirations de ces dernières et qu'il est hors de doute que la mesure qui aurait pour résultat de débarrasser les litiges des lenteurs et des frais de la procédure actuelle serait accueillie avec la plus grande satisfaction par les classes laborieuses ;

» Considérant que, par son vote du 29 août 1871, le Conseil municipal de la ville de Cahors s'est fait l'interprète des désirs du plus grand nombre, c'est-à-dire du Peuple ;

» Ont l'honneur de prier le Conseil municipal de la ville de Cahors de vouloir bien agréer leurs humbles félicitations et leurs remerciements. »

Les ouvriers terrassiers et manœuvres

Les ouvriers terrassiers et manœuvres, groupés en syndicat, qui avaient adhéré à la Fédération, nous prient de faire connaître que, tout en restant syndiqués pour la défense de leur droits et de leurs intérêts, ils se retirent de la Fédération.

Le syndicat fait appel à tous leurs camarades non syndiqués pour qu'ils adhèrent à leur association. Le groupement des terrassiers et manœuvres n'a qu'un but : l'amélioration du sort de ses adhérents et le soulagement de ceux d'entr'eux que l'infortune vient frapper.

Cour d'assises du Lot

M. Amédée Cabadé, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller à la cour d'appel d'Agen, est désigné pour présider la deuxième session des assises du département du Lot.

Arrestation

La fille soumise Desplats Henriette, dite Maria, originaire de Catus, a été arrêtée pour excitation de mineurs à la débauche.

Figeac

La commission de la fête locale a fait verser 405 fr. 40 à la caisse du bureau de bienfaisance, ajoutons à cette somme 130 fr. de pain et de viande qui ont été distribués aux indigents, ce qui porte la part des pauvres à 531 fr. 40.

M. Vival, maire de Figeac, a chaudement félicité les organisateurs de cette fête, ainsi que tous ceux qui en avaient assuré le succès.

Par décision de M. le directeur général en date du 2 juin, M. Bros, commis des contributions indirectes à Béziers (Hérault), est nommé en la même qualité à Figeac, en remplacement de M. Lemas, nommé commis principal à Nérondes (Cher).

M. Vacher, commissaire de police, en disponibilité, à Figeac, vient d'être révoqué de ses fonctions.

Gourdon

Nous avons annoncé que le conseil municipal avait nommé une commission de cinq membres pour s'occuper de l'organisation des fêtes de la St-Jean. Cette commission, à laquelle plusieurs jeunes gens de la ville prêtent leur concours, a fait cette semaine la quête à domicile ; elle a été très fructueuse.

Le maire de Gourdon, sur les réclamations instantes et justifiées des habitants de Prouillac, Arrête :

A partir du 17 juin courant, l'emplacement où se sont tenus les moutons jusqu'à ce jour, sera donné aux bœufs et, réciproquement, l'emplacement destiné aux bœufs jusqu'à ce jour, sera affecté aux moutons.

Gourdon, le 1^{er} juin 1892.

Le Maire,
Dr CALMEILLE.

Montcuq

Ponts et Chaussées. — Sur la proposition de M. l'Ingénieur en chef, le préfet du Lot, par arrêté en date du 3 juin, vient de nommer M. Alfred-Bernard-Adrien Lapayre, né à Lascabanes (Lot), le 1^{er} août 1869, élève agent-voyer, à la résidence de Montcuq, en remplacement de M. Cancès, démissionnaire.

Saint-Céré

École primaire supérieure des filles. — Par décision du 2 juin 1892, M. le ministre de l'Instruction publique a accordé à l'école supérieure des filles de Saint-Céré, les objets d'enseignement ci-après :

Carte de France, carte d'Europe, Mappemonde, carte d'Algérie.

Les Quatre-Routes

Le 4 juin, quatre individus, deux jeunes gens et deux femmes, pouvant avoir les uns et les autres de 18 à 25 ans, se sont introduits, vers 4 heures du soir, dans la maison du sieur Sérager, propriétaire à la Sudrie, commune de Cavaignac, et ont fait des paquets de tout ce qu'ils ont trouvé sous la main. Le propriétaire les a surpris au moment où ils allaient partir.

La brigade de Vayrac a été immédiatement prévenue et a arrêté les quatre malfaiteurs inconnus.

Cassagnes

On nous écrit :
Dimanche dernier la commune de Cassagnes était en fête. Elle célébrait le triomphe des idées républicaines que longtemps aveuglée, elle avait hésité à accueillir et à aimer.

Les élections municipales du premier mai, venaient d'affirmer hautement que les partisans des vieux régimes ne trouveraient plus chez nous, la bienveillance routinière du passé. Et pour mieux encore prouver son attachement à la République, elle a tenu à honorer d'une façon toute spéciale son représentant le plus autorisé, M. Filhol Frédéric. De là notre joyeuse fête.

M. Filhol, en effet, a été dans la commune de Cassagnes, l'ouvrier de la première heure, qui sème le bon grain, arrache l'ivraie, prépare la récolte. Avec dévouement et intelligence, il a su répandre parmi les habitants les idées de liberté et de justice qui sont l'essence même de la République, et il convient de louer en lui cet esprit de modération et de tolérance, qui donnait à ses paroles une douceur persuasive.

Aussi, il était légitime qu'après avoir été à la peine, M. Filhol fût à l'honneur. A présent, nous l'avons pour maire. C'est pour manifester notre joie de son élection que nous avons, dans une joyeuse réunion, beaucoup toasté aux longs jours de la République.

En ces agapes sans appareil, où régnait la plus franche gaieté, notre cher instituteur, M. Nadal, a bien voulu se faire l'interprète de nos sentiments, et dans un discours fort applaudi, il a salué l'avènement définitif du régime républicain.

En somme, très bonne journée pour notre commune. Nos adversaires, en bien petit nombre aujourd'hui à Cassagnes, faisaient bien un peu grise mine, mais ils comprendront que l'on ne doit pas s'opposer au courant des idées, et nous espérons les voir prochainement fêter avec nous, le triomphe de la République aux élections du Conseil général.

Un électeur.

Concours régional de Rodez

Par décision ministérielle du 2 juin courant, M. Cocula, conseiller général du canton de Saint-Germain, a été nommé membre du jury du concours régional agricole de Rodez.

Variétés

Le mariage en Annam

Les documents ethnographiques publiés sur les diverses peuplades de l'univers sont innombrables. Tous les voyageurs ont plus ou moins donné des détails intimes sur les mœurs des pays qu'ils ont explorés. Beaucoup, parmi eux, se sont attachés principalement, à des particularités qui, quoique fort intéressantes, ne laissent pas d'être très superficielles. Ils ont négligé d'étudier les institutions dans leurs rapports avec la moralité publique; c'est-à-dire qu'ils n'ont pas fait assez ressortir l'influence capitale que certains usages exercent sur l'esprit de ces peuplades, au point de vue de la notion du devoir.

Il n'est pas de peuple sur la terre où la promiscuité soit plus révoltante qu'en Annam.

Les pères et les mères n'ont aucun respect pour leurs enfants. Ils ne songent même pas aux conséquences malsaines de leur ignoble laisser-aller. Dans ces conditions, il n'est pas malaisé de concevoir les idées qu'ils se font sur la plupart des institutions qui sont la base de la famille et de la société. Ces épouvantables conceptions se transmettent de père en fils et voilà comment de sales abus se perpétuent de siècle en siècle; voilà comment ces peuplades sont réfractaires aux bienfaits de la civilisation, jusqu'au jour où, par la force même des choses et l'outrance des excès de toutes sortes, ils disparaissent de la scène de ce monde.

Quelle doit être la grandeur du mal, lorsque les enseignements d'une religion, loin d'atténuer le mal et de le réfréner, l'aggravent, au contraire, et l'augmentent par la légèreté ou le silence de ses doctrines. Le Bouddhisme, qui n'est autre chose qu'un panthéisme mystique ou la divinité se subdivise à l'infini dans une hiérarchie interminable, doit entrer en

ligne de compte dans la mesure de ce mal. Sans prétendre que ses doctrines l'imposent, il est incontestable qu'elles le favorisent. L'expérience l'a démontré suffisamment. Partout où la déesse Nature est adorée, c'est-à-dire la matière dont la puissance se traduit par l'incontinence des êtres et la génération universelle, la moralité est descendue très bas. Et ici, peu importe que la matière ait pour expression un dieu qui la domine ou plutôt la remplit, et que ce dieu ait nom Bouddah. La religion sert de fondement à la morale et la morale vaut ce que vaut la religion.

Dans la société, les institutions sont l'expression même de la morale et le bien ou le mal qu'elles produisent, sont, en raison directe de l'honnêteté ou de la malhonnêteté de la morale qui les a fait naître. Selon qu'elles sont plus ou moins honnêtes, l'homme y gagne plus ou moins en dignité et les relations s'en ressentent d'autant en sincérité ou en improbité.

Le lecteur trouvera cet exorde un peu long; mais il m'a semblé nécessaire avant d'entreprendre cette étude sur le mariage en Annam. Car, qu'est-ce que le mariage, sinon la loi la plus belle, la plus digne et la plus nécessaire, à tous les points de vue. Et conséquemment, ne faut-il pas que la pratique de cette loi soit en rapport avec l'élévation de son but?

La question est des plus délicates: voilà pourquoi ces quelques considérations générales sont utiles pour l'intelligence des détails qui vont suivre.

Et d'abord, ne soyons pas trop sévères à l'égard des Annamites. Ils n'ont pas eu, comme nous, les lumières et les leçons du christianisme, pour entrer pleinement dans la notion véritable du mariage. Au demeurant, notre civilisation n'est pas exempte de taches...

La polygamie a été le produit le plus direct de cet abaissement de la moralité chez les Annamites. Le nombre de femmes que chacun peut avoir se mesure du reste au degré d'autorité dont il jouit.

Le petit mandarin en a deux, trois, quelquefois davantage; le grand seigneur possède un vrai sérail disséminé un peu partout. Au lieu de les tenir groupées dans un appartement spécial de sa demeure, comme les sultans de Turquie, elles sont séparées les unes des autres et n'habitent jamais ensemble, chacune à sa case particulière dans tel ou tel village. Le maître ne les visite qu'à de rares intervalles; aussi, le jour où il doit venir, averties la veille par un domestique, font-elles des préparatifs pour le recevoir; elles se vêtissent de leurs plus beaux habits et nettoient la case de fond en comble.

Il va de soi que l'homme du peuple n'en a qu'une. Celui qui possède quelque fortune en prend deux; au surplus, chacun, dans cette affaire, mesure son ambition à sa fortune.

En principe, la loi Annamite, comme par une sorte de pressentiment du but du mariage n'admet qu'une seule femme légitime. Les concubines sont simplement tolérées. Il leur est rigoureusement défendu de pénétrer sous le toit conjugal, d'avoir aucune relation avec la femme légitime et d'en parler même à leur maître. Ces gourgandines d'une autre race se résignent facilement à ces obligations. Il leur suffit d'être visitées de temps en temps, d'avoir de beaux vêtements et quelques piastres pour acheter de l'opium dont elles se grisent. L'ivresse que leur procure cette dernière substance suffit à toutes les exigences de leur existence.

Une femme légitime et une concubine qui se rencontrent dans la rue ou au marché ne se regardent même pas. C'est la loi et elles s'y soumettent sous peine d'être rossées.

Ainsi, comme on peut s'en rendre compte, le concubinage occupe un certain rang dans la société annamite. J'ai dit que la loi le tolérait; c'est peu dire. Puisque tant de formalités l'accompagnent, n'est-il pas plutôt un état à qui la pratique constante a donné comme une apparence de légalité?

Les concubines, selon le rang qu'elles occupent dans l'échelle du pouvoir, c'est-à-dire selon la qualité de leur maître, se prévalent de leur position. Elles se gaussent des femmes du peuple et celles-ci ne font aucune difficulté pour leur accorder la préséance partout où elles se trouvent ensemble.

Du reste la fidélité des concubines, en raison même de leur fausse situation n'est pas précisément exemplaire. Les rares visites de leur amant leur laissent une grande liberté, et elles en profitent. Mais elles doivent être circonspectes jusqu'à l'excès, car l'amant, selon sa position, la fait surveiller secrètement; et la moindre tromperie, la moindre familiarité avec tout autre devient le motif de cruelles vengeances. Des limiers dressés à cette besogne les suivent pas à pas et rapportent à leur maître tout ce qu'ils ont vu et entendu.

Que penser, en présence de ces faits, de la société annamite? Que penser d'un peuple qui met des formes à la pratique du libertinage? On peut juger par là du degré de moralité de ce peuple et je ne dis pas tout pour ne pas choquer la dignité du lecteur. Que de travail, que d'efforts ne faudra-t-il pas faire pour arriver à les civiliser et à les moraliser un peu. Et encore y arriverons-nous difficilement. Le mal empire à chaque nouvelle génération et l'Annamite, par nature, est ennemi de tout changement.

F. R.

(A suivre).

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

(Suite)

Vous verrez ici plusieurs espèces d'oseille: l'oseille commune, l'oseille large et l'oseille épinaud, qui ne graine pas et est la plus douce.

Nos plantations une fois établies durent jusqu'à dix ou douze ans.

Conserve. Nous conservons l'oseille tout l'hiver sans qu'elle perde de ses qualités. Avant que les gelées la fassent disparaître, par un temps sec, nous coupons les feuilles que nous épluchons bien, nous les passons à l'eau bouillante afin de les blanchir. Nous les retirons ensuite; froides et bien égouttées, elles sont placées dans des pots de grès sous une bonne couche d'huile d'olive.

L'instituteur. — L'oseille est connue dans tous les ménages et fréquemment employée pour la préparation des soupes aux herbes, des omelettes, etc. Quoiqu'elle soit rafraîchissante, les personnes atteintes de la gravelle ne doivent pas en manger.

Les Anglais la considèrent comme un poison; ils l'accusent de faire périr les poules qui en mangent, ce qui n'empêche pas aux nôtres de s'en régaler dans le jardin et elles ne s'en portent pas moins bien.

LE POIS

Ce légume, moins sensible au froid que le haricot, se plaît dans les terrains sablonneux et calcaires qui ne sont pas exposés à l'humidité ou à une forte sécheresse.

Une fumure récente et abondante augmente la production des fanes au détriment des grains; nous engraissons avec du terreau et préparons le terrain par des labours profonds.

Pour avoir une récolte toujours nouvelle, nous semons de quinzaine en quinzaine, à partir de la Toussaint, dans un endroit chaud, jusqu'à fin mai, en lignes espacées de 35 à 40 centimètres, en touffes de 3 ou 4 grains ou à la volée.

Le pincement des tiges au-dessus de la troisième feuille hâte la maturité des fruits, alors noués, et en augmente la valeur.

L'instituteur. — Les variétés des pois sont très nombreuses. Dans certaines espèces, on ne mange que les graines, rarement la cosse; on les nomme pois à parchemin. Les pois gourmands ou mange-tout ont la cosse aussi succulente que les grains, on mange le tout ensemble; en mûrissant, la cosse durcit comme celle des autres.

Il y a aussi les pois à rames et le pois nain. Le pois à purée ou vert est une variété qu'on récolte en sec. Les pois verts sont très savoureux et d'une digestion facile; ils sont moins nourrissants que les pois secs.

Conserve. Dès que les pois sont cueillis, on les écosse et on les introduit sans retard dans une bouteille jusqu'à la naissance du goulot; ensuite on bouche avec du liège de bonne qualité et on ficelle fortement le bouchon.

Quand toutes les bouteilles sont remplies de pois frais, on garnit le fond d'un chaudron avec un lit de foin de deux doigts d'épaisseur, et on les met debout sur ce foin, les unes à côté des autres et on verse de l'eau froide dans le chaudron jusqu'à la hauteur des bagues des goulots. On entretient un feu jusqu'à l'ébullition de l'eau. Aussitôt que l'eau bout, on éteint le feu et on laisse le bain se refroidir doucement. Au refroidissement complet, on essuie les bouteilles que l'on goudronne et la conserve est faite.

Le pois nous vient d'Egypte.

LE POIREAU

Nous semons le poireau en mars et nous le transplantons en mai, à 10 ou 15 centimètres de distance. Pour cela, nous coupons le sommet des feuilles et profitons autant que possible d'un temps pluvieux. Il est bon de rogner les feuilles au moins deux fois dans l'année.

LE PERSIL

Le persil vient dans tous les sols, mais les fumiers trop gras nuisent à sa saveur. Nous le semons en tout temps, excepté pendant les gelées, sa graine lève au bout de 30 ou 40 jours. On peut commencer à en cueillir dès qu'il a 5 ou 6 feuilles. Si on a soin de couper ses tiges avant qu'elles fleurissent on le fait durer pendant 3 ans.

L'instituteur. — Le persil s'emploie à l'intérieur, comme fébrifuge, et à l'extérieur pour dissiper les humeurs, les amas de sang résultant d'une chute ou d'un coup.

Souvent la cigüe, plante malfaisante et à mauvaise odeur, croit en compagnie du persil dont l'odeur est agréable. Les feuilles de ces deux plantes ont une grande ressemblance, mais l'odeur fait éviter des méprises.

LE RADIS

Nous semons des radis tous les 15 jours, en petite quantité, parmi d'autres plantes: oignons, raves, etc.

Des arrosements copieux nous les font venir promptement et les tiennent toujours tendres. Ils sont bons à manger dans une vingtaine de jours.

Si on les laisse trop grossir, ils deviennent creux à l'intérieur.

SALSIFIS ET SCORSONÈRE

Ordinairement on sème la graine de ces deux plantes en mars ou avril dans un terrain profond, bien ameubli; les semences de novembre et de décembre donnent des produits supérieurs. Il faut éclaircir et biner au besoin.

(A suivre.)

J. MEULET,
Instituteur public à Carluet.

ÉTUDE

de M^e AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban n° 10

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de monsieur Arnault, juge près le Tribunal civil de Cahors, pris en remplacement de monsieur le Président dudit Tribunal légitimement empêché, en date du quatre juin courant et par exploit de M^e Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du sept dudit mois de juin, le tout enregistré, la dame Bessières Antoinette, sans profession, épouse du sieur Etienne Prady, propriétaire, demeurant ensemble à Floressac, a formé contre son dit mari, une demande en séparation de biens, et elle a, constitué M^e Auguste Mazières, pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Fait à Cahors le huit juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'Avoué poursuivant,

Signé : MAZIÈRES.

Musique du 7^{me} de ligne

Le Chasseur alpin (allegro)	Sellenick
Zampa (ouverture)	Hérold
Toast à l'Alsace (valse)	Sénée
Crociati (fantaisie pour piston)	Meyerbeer
exécutée par M. Larroque	Léo Delibes
Sylvia (cortège de Bacchus)	Kelsen
Echos du Quercy (mosaïque)	

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

BULLETIN FINANCIER

du 8 Juin 1892

Le marché aujourd'hui est en général lourd, exception faite toutefois pour nos rentes qui continuent leur mouvement en avant. La décision du Portugal est de ne pas ratifier l'accord intervenu entre le comité des porteurs de titres et ses délégués les plus autorisés produit mauvaise impression.

Le 3 0/0 est à 98.85, le nouveau à 99.15.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont lourdes. Les ventes recommencent sur le Crédit Foncier; c'est un orage qu'il faut laisser passer. La Banque de Paris est à 661, le Crédit Lyonnais finit à 781.25.

Nos grands chemins sont bien tenus. Le Lyon est à 1485. L'action des Cirages Français se rapproche du cours de 450. Bonne demande à 660 sur les charlets de commodité. La baisse considérable du Portugais qui tombe à 24 3/4 influence mal les autres fonds étrangers. L'Italien recule à 90.30. On ne devrait pas oublier qu'on va détacher le mois prochain un gros coupon. L'Extérieure est à 65 3/8.

En Banque, les valeurs minières sont calmes. La Morena vient d'atteindre le cours de 122.50 et est l'objet de nombreuses demandes. La part de Soufres Romains doit toujours attirer l'attention. Les communications les plus intéressantes seront faites à l'assemblée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1^{er} Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et de 30 % en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

BILLET D'ALLER ET RETOUR RÉDUITS DE 25 %

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2^o pour la station du Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins des dites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 40 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. — De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, billets d'Aller et Retour à réduits, valables pendant 3 jours.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaire, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe		1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris...	98 fr.	73 fr.	Tours...	94 fr.	64 fr.
Nantes...	113	87	Blois...	86	64
Angers...	105	79	Orléans...	86	68
Le Mans	103	77			

Itinéraire

1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nèris à Nèris; — de la gare à la localité d'Evaux et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

A la C^{ie} des Omnibus à Paris

J'avais presque toujours mal à la tête, je manquais d'appétit et j'étais atteint d'une constipation que rien ne pouvait guérir. Je me suis mis à l'usage des **Pilules Gicquel**, et maintenant je me porte très bien et j'ai fort bon appétit.

Signé : RAMBAUD, cocher.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Bibliographie

La librairie Rolland, 123, rue Lafayette, à Paris, a commencé la publication du

DICTIONNAIRE SPÉCIAL de

MÉDECINE USUELLE

par le docteur J. Barthez, avec la collaboration d'une Société de Professeurs, de Médecins et de Spécialistes.

Cet ouvrage est illustré de nombreuses figures sur bois et d'aquarelles hors texte, dessinées et gravées par les premiers artistes.

Il contient en outre :

1^o La nomenclature exacte, par ordre alphabétique, de toutes les maladies locales et générales, aiguës et chroniques, avec la description des signes auxquels on peut les reconnaître et le traitement hygiénique et médical qu'elles comportent ;

2^o Un exposé complet de tous les médicaments anciens et nouveaux qui peuvent être employés suivant les cas ;

3^o Une étude très étendue sur les poisons végétaux et minéraux et les antidotes à administrer avant l'arrivée du médecin ;

4^o Des conseils très développés sur les secours à donner aux asphyxiés, blessés et noyés.

Cet ouvrage est indispensable aux gens du monde et aux familles.

Il paraît une série de 40 pages tous les quinze jours. Le prix de la série est de 50 centimes.

La 1^{re} Série (40 pages) est envoyée franco, à titre de spécimen, contre la somme de 0 fr. 25 en timbres-poste.

LE BON JOURNAL. — Administration Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 9 juin : Alexandre Boutique : Le Dr Pyerre. — Pierre Sales : Chaîne dorée (suite). — Pierre Maël : Mariage mondain (suite). — Hector Malot : La petite sœur (suite). — A.-J. Dalsème : La réprouvée (suite). — Léopold Stapleaux : Le coucou (suite).

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Pharm.

CE. FAY, Inventeur 9, Rue de la Paix, PARIS Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

VELOUTINE

CE. FAY, Inventeur 9, Rue de la Paix, PARIS Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, adhérente et invisible, elle donne au Teint la Beauté et une Fraîcheur naturelles.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE de l'UNION DES FABRICANTS.

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble de Mercadal, par Pélacoy à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 h 40	12 h 50	6 h 30
Mercuès	6 54	1 4	6 58
Arrêt Douelle	6 58		6 57
Parnac	7 5	1 15	7 14
Luzach	7 11	1 22	7 11
Castelfranc	7 23	1 35	7 23
Arr' Prayssac	7 28		7 26
Puy-l'Évêque	7 36	1 46	7 34
Duravel	7 43	1 54	7 41
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel	8	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
	3 51	8 11	4 45
PARIS. — Ar.	11 37	4 37	10 21

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	5 h 50	12 h 50	7 h 45
— Express	7 40		12 45
BORDEAUX. — D.		6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 53	3 30	9 5
Fumel. — D.	8 41	3 38	9 11
Soturac-Touzac	8 51	3 50	9 21
Duravel	8 59	3 59	9 28
Puy-l'Évêque	9 6	4 8	9 35
Arr' Prayssac	9 13	4 15	9 42
Castelfranc	9 19	4 23	9 48
Luzach	9 29	4 36	9 58
Parnac	9 37	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 42		10 11
Mercuès	9 47	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 59	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 h 45	11 h 30	5 h 22
Cabessut, halte	7 54	11 41	5 32
Arcambal	8 4	12 4	5 43
Vers	8 12	12 21	5 50
Saint-Géry	8 20	12 38	5 57
Conduché	8 32	1 5	6 9
St-Cirq, halte	8 38	1 14	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 35	6 24
Calvignac, halte	8 55	1 44	6 31
Cajarc	9 8	2 10	6 44
Monbrun, halte	9 18	2 24	6 54
Touzac	9 27	2 45	7 3
Lamadelleine	9 39	3 10	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	3 26	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 h 30	5 h 22
Lamadelleine	7 59	11 54	5 34
Touzac	8 10	12 5	5 46
Monbrun, halte	8 18	12 20	5 54
Cajarc	8 30	12 32	6 5
Calvignac, halte	8 40	1 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 26	6 25
St-Cirq, halte	8 57	1 37	6 33
Conduché	9 5	1 55	6 39
Saint-Géry	9 18	2 22	6 53
Vers	9 23	2 35	6 58
Arcambal	9 31	2 56	7 6
Cabessut, halte	9 41	3 10	7 16
CAHORS. — A.	9 49	3 20	7 24

ON DEMANDE pour nouvelle Société mutuelle de Retraites, hautement patronnée, des Agents généraux en province dans chaque arrondissement. 250 francs par mois, fixe et remise sur affaires. Références et solvabilité exigées. Ecrire à M. le Directeur de la SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE, PARIS, BOITE 379.

LA BOURSE POUR TOUS 18^e Année. Un franc par An

JOURNAL INDÉPENDANT

Publiant tous les Tirages et les Lots; reproduction de la Comptabilité; Comptes rendus de toutes les assemblées générales; Informations exactes sur toutes les Sociétés, Caisses d'Épargne. Renseignements sur les Faillites et Liquidations. — Réponses à toutes questions. Envoi gratuit de numéros spécimens sur simple demande. PRIÉ aux abonnés.

PAIEMENT GRATUIT DE TOUTS COUPONS

Paris, 27, boulevard Poissonnière

GUÉRISON Certaine et Radicale

Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÈMB DES PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MEULON (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1^{er} ÉTAGE

Composé de 9 pièces

Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER un Appartement

composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N^o 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloré.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRETTÉ DU LOT GABRIEL

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.